

de prostitution à Bruxelles. Autour de la gare du Nord, il n'est ainsi pas rare de payer 800 euros par semaine pour un rez-de-chaussée de 15 m². Les communes taxent également lourdement les lieux de prostitution. On parle de 8 000 euros par an pour les salons situés rue d'Aerschot, de 2 500 euros par local dans les hôtels de passe du quartier Yser, de 1 100 euros par an par vitrine dans les carrées de Schaerbeek, de 3 000 euros pour les propriétaires des carrées à Saint-Josse. La violence verbale et/ou physique est récurrente. Sans parler des stigmates des institutions, du monde politique, des citoyens envers le travail du sexe...

Ces situations économiques instables entraînent un processus de précarisation des TDS, aussi bien sur leur lieu de travail (proposition de tarif à la baisse par les clients, travailler le double d'heures par semaine pour avoir des rentrées d'argent suffisantes) que dans leur vie privée (non-accès aux soins de santé, manque de disponibilité avec leurs enfants, la famille, etc.). Les TDS seront toujours des personnes victimes d'inégalités sociales tant que la société ne leur reconnaîtra pas un statut social et juridique adapté. Ce sera le premier pas pour sortir de l'ombre et ne plus être en marge d'une société qui les taxe sans leur reconnaître un statut social. La précarité sociale ouvre la porte vers l'exploitation, la violence et la traite des êtres humains. Les inégalités sociales empêchent l'accès des travailleurs du sexe aux droits fondamentaux et les maintiennent dans un environnement de pauvreté.

Pour aller plus loin :

› <https://www.espacep.be>.

› <https://www.facebook.com/utsopi/>.

› <http://www.alias-bru.be/>.

› Deleuze, Q., *Études pratiques de droit social, Le statut social des travailleurs prostitués*, Wolters Kluwer, Waterloo, 2017.

› Deleuze, Q., *Aspects juridiques de la prostitution. Droit pénal, droit administratif, droit social et droit fiscal*, Anthémis, Limal, 2017.